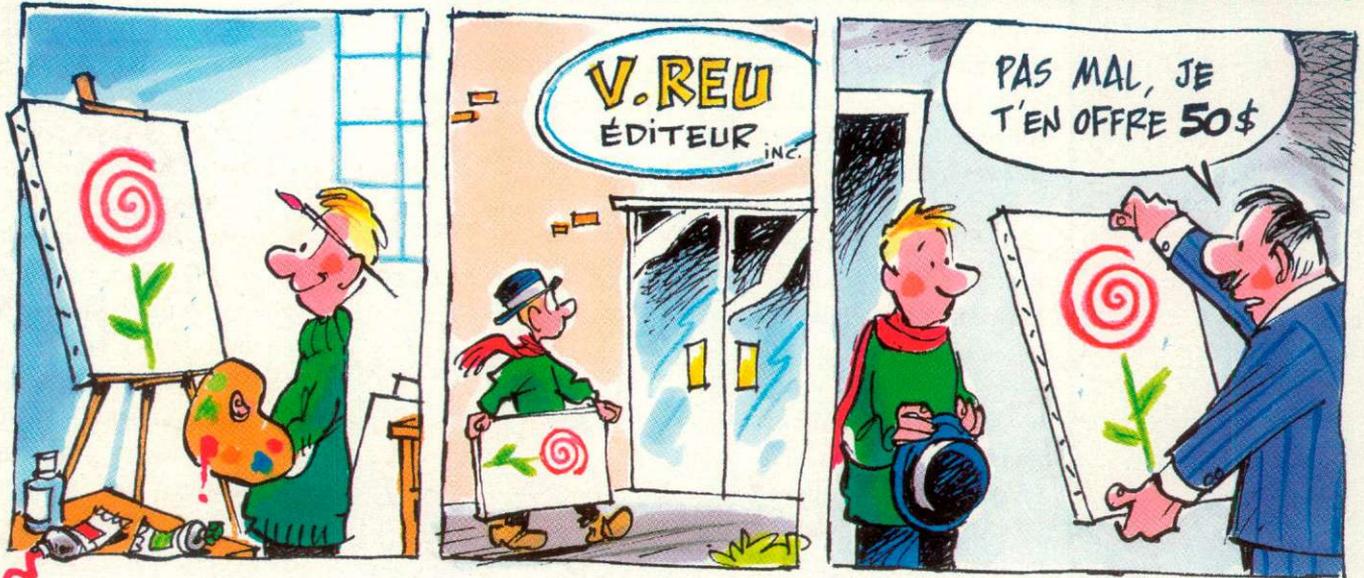


Les créateurs et les brocanteurs



BORIS
(suite en page 4)



est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Jean-Pierre Paré (jean-pierre.pare@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture : Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Numérisation photo

Jean-Pierre Paré

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233

1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

http://www.csn.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

Logo de la Marche

Rouleau/Paquin Design

BILLET
Jean-Pierre Paré

Au pieu les vieux !

Il fallait s'y attendre. Avec la bande d'épiciers et de comptables qui nous gouvernent, et que Michel Clair fréquente depuis belle lurette, comment s'étonner que son rapport ouvre la porte à une plus grande privatisation des services de santé, à un charcutage encore plus prononcé qu'actuellement des grands principes d'accessibilité universelle et de gratuité de ces services ?

La Commission Clair a « livré la marchandise », comme on dit. Dès le départ, cette opération sentait le leurre, l'arnaque, le piège à con (voir « *Boa constrictor sous caillou* » dans notre numéro 465). Le gouvernement québécois voulait faire avaliser ses orientations fondamentales en la matière, à savoir aller jusqu'au bout de ce que le fédéral permettra sans trop rouspéter dans son dessein de réduire les services assumés par l'État, et garnir encore davantage le panier de services avec lequel le secteur privé pourra s'enrichir.

Mais avouons que ça prend une saprée bonne dose de cynisme pour mettre de l'avant cette « taxe à la vieillesse », en théorie destinée à permettre aux personnes âgées de demain d'espérer finir leurs jours dans des conditions

de vie le moins décentes. Je dis bien « espérer », parce que si on se fie à ce que l'on peut observer aujourd'hui dans nos hôpitaux et nos centres d'accueil...

Cette taxe désigne à l'opprobre des ingrats et des égoïstes — une engeance qui s'est multipliée de façon directement proportionnelle à la propagation du néolibéralisme — les babyboomers, ces faiseurs de révolution qui ont eu l'effronterie de tous naître en même temps et qui d'ici peu atteindront en grand nombre l'âge où les affres du temps commencent à faire leurs ravages. Ce sont pourtant ces mêmes babyboomers qui, depuis les années 60, ont payé de leurs impôts la construc-

tion et le développement de notre système public de santé. Entre autres. Et maintenant, sous prétexte que la cagnotte n'est plus assez garnie, et qu'il faut continuer à réduire les impôts parce que c'est ce qu'exigent le G7, le FMI et autres groupes de criminels organisés en smoking, on va encore les faire casquer davantage s'ils ne veulent pas mourir dans la fange et l'humiliation ? Vous vous sentez pas un peu *cheap*, Monsieur Clair ?



Il y a 24 ans déjà...

Photo : Archives CSN



En 1977, le syndicalisme dans les communications était en ébullition. La toute jeune Fédération nationale des communications de la CSN comptait, à certains moments, la moitié de ses membres dans la rue, en grève ou en lock-out : au Centre éducatif et culturel, dans les quatre stations de Radio-Mutuel, dans les cinémas France-Film à Valleyfield, à Radio-Québec, à Cable TV et aux quotidiens *Le Soleil*, *Montréal-Matin* et *La Presse* (notre photo).

C'est à ce dernier endroit, au premier jour de réparation, que l'éditeur Roger Lemelin s'était couvert de ridicule en y allant en pleine page d'un long éditorial délirant dans lequel il accusait la « pieuvre FNC-CSN » d'être à l'origine des sept mois de conflit. Comme si ses journalistes et autres employés n'étaient pas assez responsables et matures pour décider cela tout seuls...

Le doigt sur LE bobo

Et, quelle surprise !, il est politique.

Michel Crête

Adolescents — c'était durant les années 70 —, nous allions assister au lancement, et parfois visiter des navires construits à Marine Industrie, à Tracy. Brises-glace, chalutiers, frégates, pétroliers, porte-conteneurs, traversiers, vraquiers, tout comme ceux de la Davie, à Lauzon, et de la Vickers, à Montréal, nos pères et leurs camarades de travail étaient fiers de leur œuvre. Mais une fois passée l'allégresse du moment, la discussion prenait un autre tournant. « Ah, si nous avions le Jones Act comme aux États-Unis, nous ne manquerions pas d'ouvrage. Fini les batailles entre chantiers maritimes pour décrocher tel contrat du fédéral », disait-on. Selon le Jones Act, les chantiers navals américains sont notamment assurés de construire leurs bateaux côtiers, les cargos transportant des marchandises entre deux ports américains et les navires de la Marine américaine. Ce n'est pas le cas au Canada.

Des décennies plus tard, le Canada ne s'est toujours pas doté de l'équivalent du Jones Act. Et la CSN exige toujours du gouvernement fédéral qu'il adopte une véritable politique de construction navale. Son président, Marc Laviolette, et celui des travailleurs des Industries Davie, Richard Gauvin, ont témoigné devant le Comité sur le projet de partenariat sur la politique maritime industrielle canadienne, le 23 janvier à Québec. Le comité doit faire rapport au ministre canadien de l'Industrie, Brian Tobin.

« Le problème n'est pas dans la flexibilité, la productivité, la qualité de la main-d'œuvre, les salaires, le nombre de chantiers ou la demande en navires. Il est dans l'absence d'une politique de construction navale canadienne forte », a plaidé Marc Laviolette.

En effet, plusieurs conditions objectives démontrent que l'industrie de la construction navale pourrait se porter beaucoup mieux qu'actuellement, mais encore faut-il un coup de barre.

Efforts et salaires

Au Canada, les coûts de production d'un navire sont de 55 \$ l'heure. Ils sont de 110 \$ l'heure en Europe et de 95 \$ l'heure au Japon.

Amélioration continue, im-



Le président de la CSN Marc Laviolette écoute Richard Gauvin, président du Syndicat des travailleurs des Industries Davie, présenter son mémoire au comité Tobin sur la politique maritime canadienne.

plication des travailleurs dans la réorganisation du travail, qualité totale, réingénierie : Davie a réduit ses coûts de production de 50 %.

Notre mémoire

La CSN souligne que l'âge moyen de la flotte mondiale est de près de 19 ans et que la durée de vie utile d'un navire étant de 23 ans en moyenne, il faudra la remplacer bientôt. Pour consolider, développer et soutenir l'industrie de la construction navale, la CSN mise sur des projets pétroliers et gaziers, le développement des infrastructures côtières et des

mesures fiscales comparables à celles en vigueur en Asie, aux États-Unis et en Europe.

Retombées

De telles mesures sont d'autant nécessaires que l'économie de régions entières dépend largement de la construction navale comme celle de Lévis. Aux Industries Davie, les retombées seraient de l'ordre de 150 millions de dollars par an ou 1,5 milliard sur 10 ans, dont 80 % en salaires et 20 % en biens et services.

Selon un facteur d'impact économique de 3,0 ou 3,5, Davie génère 500 millions de

dollars par an ou 5 milliards sur 10 ans. Tout cela, c'est lorsque le chantier fonctionne normalement. Ce n'est pas le cas. Les Industries Davie font appel à une poignée d'employé-es de bureau et à 125 travailleurs, sur une possibilité de 1600.

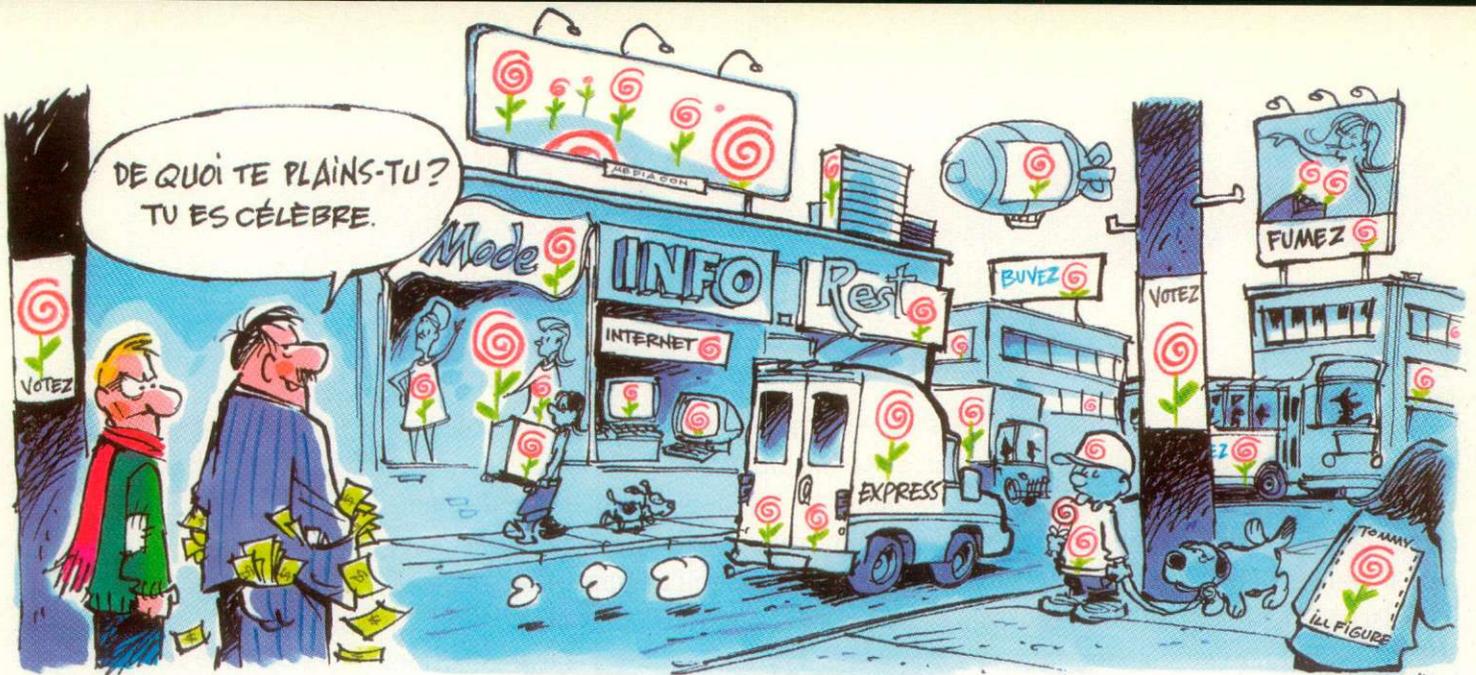
Mesures fiscales

La CSN réclame d'Ottawa les mesures suivantes :

- garanties de financement par emprunt dans le secteur privé ;
- période d'amortissement de 25 ans ;
- financement allant jusqu'à 87,5 % ;
- crédit d'impôt ;
- clause sociale internationale régissant les normes du travail ;
- un plan coordonné impliquant le gouvernement, les promoteurs des projets pétroliers et gaziers et l'industrie de la construction navale ;
- nouveaux investissements pour la Garde côtière.

Origines du comité

Le Comité sur le projet de partenariat sur la politique maritime industrielle canadienne a été créé à Terre-Neuve le 20 octobre dernier par le ministre canadien de l'Industrie, Brian Tobin, lors du Forum sur la construction navale. Il est composé de représentants des syndicats et de l'industrie. M. Tobin avait déjà appuyé le projet de loi C-213 du député bloquiste de Lévis, Antoine Dubé. Son projet prévoyait des mesures importantes de soutien financier à l'industrie de la construction navale. Mais il est mort au feuillet avec le déclenchement des élections fédérales, l'automne dernier.



Les créateurs et les brocanteurs

Ce n'est pourtant pas si compliqué à comprendre : le droit d'auteur appartient... à son auteur.

Jean-Pierre Paré

La scène se passe dans un marché aux puces. Celui de la Porte de Clignancourt, d'Istanbul ou de Chambly, cela n'a pas d'importance. Wilbrod Carette, peintre à la renommée en devenir, s'arrête devant l'échoppe d'un marchand de tableaux et de reproductions. Parcourant le capharnaüm des cartons, des toiles et autres croûtes à cinq sous, son regard trébuche sur un « Nue au cyclamen sauvage », aux couleurs ardentes et au style... caretien ! Sacrebleu, c'est son œuvre ! C'est une reproduction de la toile grand format qu'il a vendue il y a cinq ans à une petite galerie du Vieux-Montréal ! Il s'approche, le cœur battant, prend le dessin entre ses doigts... hé oui, même sa signature s'y trouve, WC dans le coin gauche comme à son habitude. Et c'est en le retournant qu'il peut lire : «Tous droits réservés - Galerie XYZ - Montréal ».

Wilbrod est chamboulé. C'est du piratage pur et simple de son art, de son travail ; il avait créé une pièce unique, jamais il n'a donné l'autorisation qu'elle soit reproduite par quelque procédé que ce soit. Le galeriste-usurpateur n'a qu'à bien se tenir, Wilbrod va ester en justice.

On comprendra aisément la révolte de l'artiste ainsi lésé des fruits de son travail créatif et personne ne songerait à lui reprocher de faire valoir ses droits d'auteur sur son œuvre. Et toute la communauté artistique l'appuiera, le soutiendra financièrement pour qu'il obtienne réparation et condamnation du malfaiteur.

Imaginez maintenant que depuis dix ans, des centaines de journalistes pigistes québécois subissent exactement la même humiliante spoliation : des éditeurs de journaux et de magazines* se transforment en vulgaires brocanteurs et cèdent

à des tiers, qui en tirent des profits, les droits de reproduction de leurs articles sans leur verser un seul sou de redevance ou de compensation. Or, selon la Loi canadienne sur le droit d'auteur, qui assimile les journalistes pigistes à des écrivains, il est clair que ces éditeurs ne possèdent les droits que de la première publication et qu'ils enfreignent cette loi, ainsi que la Convention de Berne dont le Canada est l'un des 139 pays signataires, lorsqu'ils permettent que ces articles soient reproduits ailleurs sans l'autorisation de leurs auteurs, sur leur propre site web par exemple.

L'Association des journalistes indépendants du Québec (FNC-CSN) a ainsi inventorié 15 000 textes de ses membres frauduleusement reproduits sur le site web de CEDROM-SNI, une entreprise d'archivage d'articles de journaux, ou sur les cédéroms que celle-ci vend à très fort prix (2 500 \$ par abonnement annuel pour les articles de *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *Le Droit*, *L'actualité et Voir*). En juin 1999, l'AJIQ a demandé à la Cour supérieure de lui permettre d'intenter une requête en recours collectif de 30 millions \$ contre ces éditeurs, mais le processus judi-

ciaire pour arriver au fond des choses est long, désespérément long.

Tu signes ou tu sèches

Depuis lors, les éditeurs ont ajouté l'injure à l'insulte : dans une sorte d'admission de culpabilité pour leurs actes passés, ils forcent maintenant les journalistes pigistes, sous peine de les priver de leur gagne-pain, à signer une cession de droits complète, totale et universelle — un chef-d'œuvre de contrat asservissant et dégradant. À l'hebdo culturel *Voir*, par exemple, sous la houlette de Richard Martineau, qua-

torze journalistes ont refusé de signer le document qu'il leur présentait et ont dû se chercher du boulot ailleurs. Suite à quelques petits moyens de pression des journalistes, le pape de la rue Sainte-Catherine s'est énervé et a commis un éditorial d'une pleine page pour accuser la méchante AJIQ-CSN de salir son canard — du délire digne de Roger Lemelin après la grève de *La Presse* en 1977... Tellement délirant qu'il a refusé de publier la réplique de l'AJIQ, qui faisait une belle démonstration de sa divagation. Le Conseil de presse a été saisi de l'affaire.

Des enjeux énormes

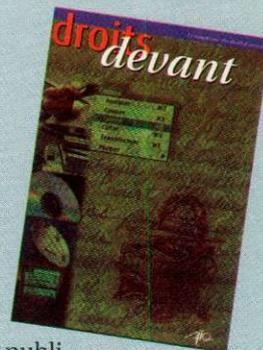
Les enjeux de cette bataille sont énormes. Au premier chef, l'argent, évidemment. On a vu ces derniers mois, au Canada comme aux États-Unis, les magnats des médias se livrer à de nombreuses transactions aux montants démesurés, près d'une centaine totalisant 22 milliards de dollars, et qui ont résulté en une dangereuse concentration des moyens d'information. Leur objectif est clair et avoué : réaliser l'intégration, la convergence entre le contenu des médias et leurs modes de distribution. Et quand on dit médias, ici, on parle de toutes les plates-formes de communication : imprimés, radio, télé, câble, et surtout, Internet. Ces magnats se retrouvent donc propriétaires d'immenses mails commerciaux de l'information, de dimension planétaire, et ils sont tout fin prêts à les inonder de cette maudite publicité envahissante et abrutissante qui leur rapportera, à eux et à leurs actionnaires, des millions et des milliards — car c'est bien là le but de toute l'affaire, n'est-ce pas ? Or, pour vendre de la publicité, il faut garantir à l'acheteur qu'elle sera vue, qu'elle « pénétrera son marché », c'est-à-dire vous et moi. Et est-ce que vous et moi allons fréquenter ces lieux seulement pour se faire matraquer par la maudite publicité ? Bien sûr que non. Alors il leur faut du « contenu », de la ma-



Photo Alain Chagnon

Des membres de l'AJIQ-CSN, dont la présidente Lyne Fréchet (au centre), ont pris le bâton du pèlerin pour aller vendre *Droits devant* à leurs collègues des grands médias, ici aux portes de TVA, rue De Maisonneuve à Montréal.

Droits devant ! Achetez Droits devant !



La problématique et les enjeux de cette bataille des droits d'auteur sont beaucoup trop vastes et complexes pour donner un aperçu de toutes leurs dimensions en deux pages. Un collectif de journalistes a cependant fait le tour de la question de façon magistrale dans une publication de 36 pages grand format, *Droits devant - le magazine du droit d'auteur*, sortie des presses le 22 janvier et financée par la CSN et la FNC. Ce magazine offre une dizaine de témoignages de journalistes pigistes — dont le chroniqueur culinaire Daniel Pinard —, écrivains, comédiens et photographes qui ont été spoliés de leurs droits par des éditeurs ou des producteurs, une autre dizaine d'articles très bien documentés qui constituent un riche dossier factuel, juridique et international sur le sujet, ainsi que six autres textes d'actualité, où on apprend entre autres que Lucien Bouchard a signé le *Manifeste de soutien pour la reconnaissance du droit d'auteur des journalistes pigistes*, aux côtés de Gilles Vigneault, Gérald Messadié, Francine Noël, Michel Tremblay, Pierre Falardeau et plusieurs autres personnalités.

Acheter *Droits devant*, c'est soutenir l'AJIQ dans sa lutte de reconnaissance syndicale — car les éditeurs refusent de la reconnaître comme porte-parole des journalistes pigistes —, c'est poser un geste de solidarité envers leur cause et c'est très simple : on envoie avec ses coordonnées, numéro de téléphone y compris, un chèque de 13,50 \$ (10 \$ + 3,50 \$ de frais d'expédition) à la librairie du service de la documentation de la CSN, 1601, avenue De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5 ; on peut aussi le commander par Internet : www.csn.qc.ca/Dossiers/AJIQ/DroitsDevant.html. Un rabais est consenti pour des commandes de groupe : (514) 598-2151.

tière pour nous y attirer, grise de préférence, c'est-à-dire de l'information. Et ça, ce sont les journalistes et eux seuls qui peuvent la leur fournir. Et puisque les pigistes ne sont pour la plupart que de très vulnérables travailleurs autonomes, des tâ-

cherons laissés sans protection par les lois du travail — même dans le projet de réforme du Code du travail de la ministre Lemieux —, pourquoi se priver de les exploiter au maximum ? On est en système capitaliste après tout, non ?

* *La Presse, Le Devoir, Le Soleil, Le Droit, Le Quotidien, Progrès-Dimanche, Le Nouvelliste, Journal Voir, P.M.E., Journal Les Affaires, Commerce, Affaires Plus, L'actualité.*

Déjà cinq ans de développement



Léopold Beaulieu

Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, a atteint cet automne, avec un an d'avance, 150 millions de dollars d'actifs grâce à plus de 30 000 actionnaires, majoritairement syndiqué-es CSN. On prévoit atteindre

des 200 millions de dollars, et 500 millions en 2005. Le Fonds a commencé il y a seulement deux ans à investir en entreprise et déjà plus d'une soixantaine de projets ont été appuyés dans toutes les régions du Québec.

Nous profitons donc de ce 5^e anniversaire pour remercier toutes les personnes, les membres de syndicats CSN, le public en général, ainsi que les organismes partenaires qui ont contribué au succès de Fondation. Un grand merci aux membres du conseil d'administration et au personnel salarié du Fonds qui se sont engagés à faire de Fondation un succès pour les années à venir.

En terminant, nous tenons à souligner le travail des 850 responsables Fondation. Ces femmes et ces hommes s'impliquent sur une base militante afin de sensibiliser leurs collègues de travail à l'importance d'épargner pour leur retraite et de construire une institution financière différente des autres, au service du développement de l'emploi et du mieux-être des personnes.»

Léopold Beaulieu
Président-directeur général de Fondation

Solidaires ensemble pour l'emploi

Fondation travaille à créer et à sauvegarder des emplois au Québec. Les investissements sont générés par l'épargne de travailleuses et de travailleurs qui ainsi, en plus de profiter d'avantages fiscaux appréciables, posent un geste social et économique en contribuant à soutenir l'économie québécoise.

Fondation a contribué à sauvegarder des emplois

dans des régions fortement touchées par le chômage, permis de soutenir des projets innovateurs ou encore le démarrage d'entreprises prometteuses, créatrices d'emplois de qualité. Des investissements dans un projet tel l'Hôtel de glace de Québec, qui a suscité l'intérêt de nombreux touristes tant aux États-Unis qu'en Europe, ou encore dans l'entreprise Spexell (ex-Domtar) de Beauharnois, producteur de papiers monnaie, sont des réussites dont nous pouvons être fiers.

Je tiens à saluer tous ceux et celles qui participent depuis cinq ans déjà à ce succès et j'encourage tous nos membres à adhérer à Fondation pour que cette institution financière unique poursuive son développement et permette la réalisation de projets de plus en plus nombreux.



Marc Laviolette

Marc Laviolette
Président de la CSN et président
du conseil d'administration de Fondation

Les avantages du fonds de travailleurs de la CSN

Depuis 1996, un grand nombre de syndicats affiliés à la CSN ont obtenu de la part de leur employeur la possibilité d'épargner pour leur retraite par retenue sur le salaire grâce à la déduction à la source (DAS). Aujourd'hui, plus de 80 % des membres de la CSN y ont accès, la DAS étant actuellement disponible dans plus de 1 320 lieux de travail.

En cette période de l'année, il est important de rappeler en quoi épargner pour sa retraite avec le REER Fondation offre

plus d'avantages fiscaux qu'un REER conventionnel. Lorsqu'une personne contribue à n'importe quel REER, elle a droit à des déductions réduisant ses impôts. Parce que Fondation est un fonds de travailleurs, elle bénéficie en plus de deux crédits totalisant 30 % de son placement.

Par exemple, une personne dont le revenu imposable est de 32 000 \$ peut accumuler jusqu'à 5 000 \$ pour l'année 2000 avec le REER Fondation en déboursant moins de 1 457 \$.

Dans une autre institution financière, il en coûterait plus de 2 956 \$ pour épargner une même somme. Un REER Fondation requiert donc un déboursé net moins élevé qu'un REER conventionnel.

Grâce à la déduction à la source (DAS), il est possible d'épargner à chaque paie et de bénéficier immédiatement des réductions d'impôt. Toujours selon un revenu imposable de 32 000 \$, une personne qui désire accumuler 5 000 \$ par année peut autoriser une retenue

sur son salaire de 96,15 \$ par semaine, mais sa paie nette n'est réduite que d'environ 28 \$. Il est donc plus facile d'épargner, car l'effort demandé chaque semaine est moins grand.

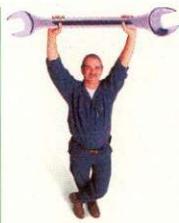
Pour plus d'information sur Fondation, consultez votre syndicat ou le Service aux actionnaires de notre site Internet (www.fondation.com) ou appelez au numéro de téléphone suivant : 1 800 253-6665.

Près de 850 militantes et militants en action !

Jusqu'à la fin du mois de février, près de 850 militantes et militants, responsables Fondation (RF) dans autant de syndicats locaux, s'affairent à installer des affiches, à distribuer des dépliants et à organiser des stands afin de sensibiliser leurs membres à l'importance d'assurer leurs revenus à la retraite, mais surtout de le faire avec l'outil collectif de la CSN : Fondation. Les RF recrutent de nouveaux actionnaires, recueillent les souscriptions ou les nouvelles adhésions et encouragent leurs membres à épargner plus facilement par retenue sur le salaire, à chaque paie. Tout cela parce qu'avec le fonds de travailleurs de la CSN, l'épargne-retraite rime avec création d'emplois !

Une action syndicale

« Pour moi, mon implication à Fondation est une action syndicale à part entière, explique Jean-Marie Bourret, syndiqué CSN à Bridgestone-Firestone de Joliette et responsable Fondation depuis les tout débuts. Nous rencontrons nos membres individuellement et nous leur expliquons ce qu'est



Fondation et ce que ça peut leur apporter. Les gens sont en confiance parce que ce sont des

membres de leur syndicat qui viennent leur parler et ils nous confient parfois toutes leurs préoccupations pour l'avenir et nous demandent des conseils. On les dirige alors vers le personnel de Fondation ou on leur conseille d'aller consulter leur caisse d'économie. C'est une approche très humaine de l'épargne-retraite en milieu de travail. »

Jean-Marie s'implique à fond depuis 1995, alors qu'il était président du Conseil central de Lanaudière. Depuis trois ans, il sert même de modèle pour la publicité de Fondation. Ainsi, cette année, on le retrouve soulevant une clé géante symbolisant la capacité d'épargne qu'offre le fonds de travailleurs de la CSN.

Responsable de sa région, il a facilité l'adhésion au Fonds de centaines de membres CSN et donne un coup de main aux RF de Lanaudière. Les responsables Fondation régionaux



Des membres de l'équipe de Fondation : Claude Girard, RF au Saguenay; Paul Lefort, responsable Fondation en Abitibi-Témiscamingue-Ungava; Claudette Turgeon, coordonnatrice aux relations avec les actionnaires; Jean Soucy, RF de l'Hôpital général de Québec et responsable régional de cette région; Diane Leblanc, agente aux ressources humaines; et Yvan Fecteau, d'abord RFR du Coeur-du-Québec, devenu conseiller au développement de la souscription à Fondation.

(RFR) sont d'une grande importance dans le réseau Fondation. Ils constituent un lien direct entre Fondation et les centaines de RF actifs dans leurs syndicats. Ils sont là pour aider les militantes et les militants sur le terrain et pour tenir compte de leurs préoccupations et de leurs besoins. Les RFR rapportent aux salariés du Fonds les besoins des membres des syndicats affiliés à la CSN.

Épargner pour créer de l'emploi

L'épargne-retraite des travailleuses et des travailleurs devient un instrument privilégié de sauvegarde et de création d'emplois. « Lorsque Fondation a investi dans Spexell (ex-Domtar), on était tout près de la fermeture », explique le président du syndicat FTPF-CSN de l'entreprise, Bernard Caron. Fondation a investi, en septembre 1999, sur le territoire du Conseil central de la Montérégie, plus de 1,5 million de dollars dans Spexell de Beauharnois, le fabricant entre

autres de papier monnaie tant au Canada qu'à l'étranger. « Aujourd'hui, ça va mieux, poursuit Bernard Caron. Avant, on fermait 23 semaines par année. L'année dernière, la production a augmenté de 25 % et on a fermé seulement 12 semaines. Comme on prévoit encore une augmentation de 25 % de la production en 2001, la période de fermeture devrait être encore diminuée. »

Sur environ 80 syndiqués-es CSN, une soixantaine contribuent à Fondation, bénéficiant entre autres, selon une condition d'investissement du Fonds, de la part de l'employeur de 250 \$ par année pour chaque employé-e. « Mais cette année, souligne Bernard Caron, bien des gens ont augmenté leur contribution pour atteindre, dans certains cas, le maximum de 5 000 \$. » À leur tour, les travailleuses et les travailleurs de Spexell épargnent pour maintenir et créer d'autres emplois au Québec.

Un site Internet interactif

Pour son 5^e anniversaire, Fondation a lancé son tout nouveau site Internet (www.fondation.com) qui, entre autres, présente ses réalisations et permet de calculer les économies d'impôt qu'offre le Fonds. De plus, il est désormais possible de s'inscrire au site de Fondation et de recevoir régulièrement par courriel les dernières informations de cet outil collectif mis sur pied par la CSN.

Déception et questionnements

Roger Deslauriers



Denise Boucher

Après avoir encaissé des coupes d'une extrême sévérité, notre système de santé et de services sociaux s'est de nouveau retrouvé sous le microscope d'un groupe d'étude dont le mandat — pouvait-il être d'une autre nature ? — consistait, à la suite d'un débat public, à trouver des avenues de solutions pour l'avenir. Consultation marathon : la commission allait recueillir les avis d'un nombre impressionnant d'intervenants. Deux thèmes devaient encadrer la réflexion des commissaires : le financement et l'organisation des services.

Au terme de l'exercice, un rapport fort timide en ce qui

concerne le refinancement du réseau et qui renferme des recommandations sur la distribution et l'aménagement des services parfois empreintes d'imprécisions et d'ambiguïtés. Certaines des propositions rejoignent les préoccupations des intervenants du milieu, d'autres, manifestement, sont loin de répondre aux attentes des travailleurs de la santé. C'est la lecture qu'en fait la CSN, inspirée par l'analyse de son groupe de travail sur la politique de santé.

Pour la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, il est important de saisir l'ensemble des recommandations du rapport. « Certaines organisations ont montré un enthousiasme un peu rapide en voyant dans le rapport une satisfaction à leurs préoccupations immédiates. Quelques-unes d'entre elles doivent maintenant nuancer cet engouement. »

Médecins de famille Des inquiétudes

La veille du dépôt de son rapport, le président de la commission avait réuni en « briefing » une vingtaine d'intervenants majeurs du domaine de la santé. Se confiant à ses hôtes, Michel Clair avait affirmé : « Si la ministre me demandait quelle proposition je retiendrais de notre rapport, si j'avais à n'en retenir qu'une, ce serait celle sur les groupes de médecine de famille. »

Ces groupes seraient constitués de six à dix médecins qui prendraient en charge les services médicaux de base auprès d'une population désignée. Dans les centres urbains, ces services seraient fournis, pour l'essentiel, à partir des cabinets privés.

Pour inciter les médecins généralistes à adhérer aux GMF, la commission propose l'introduction d'un mode de rémunération mixte qui s'appliquera aux médecins œuvrant au sein de ces regroupements. Semi-retraite de la castonguette, une nouvelle formule de rémunération serait donc introduite. Elle tiendrait compte de la composition

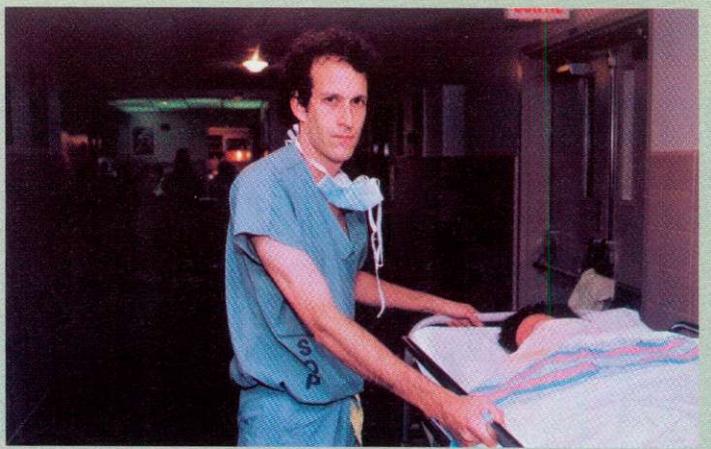
socio-sanitaire des habitants du territoire couvert par un regroupement de médecins généralistes donné. Cette forme de rétribution (par capitation) n'a pas que des avantages. Selon plusieurs, elle est susceptible d'inciter les regroupements de médecins de première ligne à refuser les patients à risque ou les cas les plus douteux.

Mais ce ne sont pas les seules inquiétudes que les GMF suscitent. Quand on évoque le sujet avec elle, la vice-présidente de la CSN responsable du dossier santé en soulève au moins trois. « La recommanda-

tion et les propositions qui concernent les GMF créent l'illusion de services de type médecine familiale 24 heures sur 24 ; sept jours sur sept. Cela ne pourra être atteignable que dans les grands centres, prévient Denise Boucher. D'autre part, plusieurs médecins avouent que les groupes de médecine de famille s'empresseront de recruter les infirmières et les ergothérapeutes les plus compétents dans le réseau public, et cela sans avoir à en assumer les frais. Bon coup pour eux, peut-être, mais pas pour le réseau public. Enfin la

coordination des GMF est un enjeu en soi. Selon nous, ces groupes devraient être imputables au CLSC. Ce n'est pas l'orientation que soutient le rapport, qui suggère qu'ils relèvent des Directions régionales de médecine générale. Les médecins coordonneraient les médecins, en quelque sorte. Ces organismes existent sur papier depuis 1998. La seule démonstration qu'ils aient faite à ce jour est celle de leur inefficacité», de rappeler la vice-présidente de la CSN.





Les CLSC

100 millions \$, ce n'est pas assez

Si le gouvernement faisait siennes les recommandations de la commission, il mettrait un terme au rôle de premier plan que devaient jouer les CLSC en matière de services médicaux de première ligne, rôle qu'il confierait aux GME.

Par contre, la commission confirme le mandat des CLSC en matière de prévention dans le domaine psychosocial, dans les services à domicile, etc. « La CSN applaudit particulièrement à la proposition d'injecter 100 millions sur cinq ans pour les services destinés aux jeunes en difficulté et à leur famille. Mais pour que les CLSC puissent pleinement assumer l'ensemble de leurs missions, il en faudra plus », rappelle Denise Boucher.

Pour remonter le moral du personnel

Augmenter le salaire... des DG !

La question de la main-d'œuvre n'est pas, de toute évidence, la tasse de thé de ceux qui ont rédigé le rapport de la Commission Clair. Constatant

l'épuisement des ressources humaines, la commission propose des remèdes qui ont tout pour provoquer une sévère poussée de fièvre. Sans jamais

reconnaître les efforts des syndicats en matière de réorganisation du travail, le rapport, qui consacre un chapitre aux ressources humaines, propose, pour *développer les compétences et raviver la fierté*, de renforcer les marges de manœuvres des directions d'établissement, de réviser la rémunération des directeurs généraux, de modifier les processus de dotation de poste afin de reconnaître la prépondérance des critères de compétence, de favoriser la mobilité du personnel entre les unités d'accréditation et, le cas échéant, entre les établissements desservant une population désignée.

La santé publique

Commencer par la lutte à la pauvreté

La CSN partage l'insistance que propose de mettre la commission sur les programmes de santé publique afin de contrer les habitudes nocives (tabagisme, sédentarité, mauvaise alimentation, etc.) et pour favoriser des conditions environnementales saines (qualité de l'air, de l'eau, etc.). Toutefois, de l'avis la centrale, on ne réussira pas à agir efficacement en ces domaines sans reconnaître que les conditions socio-économiques sont déterminantes. Il faut donc faire de la lutte à la pauvreté une priorité sociétale.



L'équité salariale selon Desjardins : arbitraire et sexisme

La commission doit refaire ses devoirs et l'employeur doit négocier, dit la CSN.

Jacqueline Rodrigue

Malgré les critiques sévères formulées par la Fédération du commerce de la CSN au nom de ses syndicats affiliés, concernant la démarche de relativité salariale effectuée par le Mouvement Desjardins, la Commission de l'équité salariale vient tout de même de l'approuver. Desjardins, c'est le plus important employeur de main-d'œuvre féminine dans le secteur privé québécois. Plus de 20 000 femmes y travaillent. Elles y occupent des emplois féminins typiques : caissières, secrétaires, réceptionnistes. En août 1998, près de 9000 personnes détenaient des postes de caissières et ceux-ci étaient occupés à 96 pour cent par des femmes. En approuvant ce programme, ce sont autant de femmes qui sont exclues d'une réelle démarche d'équité salariale.

« Au milieu des années 90, Desjardins a procédé à une vaste réingénierie qui a transformé radicalement nos tâches. Le programme présenté par Desjardins à la commis-

pas du tout à la réalité des emplois que nous effectuons. Comment, dans un tel contexte, prétendre que nos emplois sont reconnus à leur juste valeur ? Comment expliquer que la commission ait approuvé ce programme ? », se demande Sylvie Jeansonne, responsable du secteur des caisses à la Fédération du commerce de la CSN.

Une caissière de 1988 et une caissière de 2000

Diane David connaît bien le Mouvement Desjardins, elle y travaille depuis 12 ans. En 1988, elle entre chez Desjardins comme caissière. À cette époque, le salaire d'embauche de la caisse où elle œuvre est de 9,78 \$ l'heure. Au premier juillet 2000, il était de 10,96 \$ l'heure. En douze ans, le salaire d'embauche d'une caissière a augmenté de 1,18 \$ l'heure. Par contre le travail, lui, s'est considérablement enrichi. « En 1988, comme caissière, je faisais les



Photos Alain Chagnon

Diane David, caissière chez Desjardins depuis douze ans.

dépôts, les retraits et les paiements de factures des clients. À la fin de leur transaction, on leur disait bonjour, bonne semaine et à jeudi prochain », explique Diane David, présidente du Syndicat des employé-es de la Caisse populaire de Terrebonne. Elle poursuit en nous expliquant que dans la nouvelle structure salariale de Desjardins, une caissière est N-2. Ça veut dire niveau 2.

En 1990, Diane passe au niveau 3, agente aux services courants. Ces tâches consistent, entre autres, à émettre des cartes de guichet automatique, à faire le solde des caisses, à régler les problèmes des clients lors de l'encaissement d'un chèque ou du gel d'un compte. En 1995, lors de la réingénierie, son poste est aboli et, graduellement, ses tâches sont transférées aux caissières dont on exige de plus en plus de scolarité. En 1995, comme N-3, elle gagnait approximativement 12,50 \$ l'heure.

Sylvie et Diane sont formelles : chez Desjardins, le classement dans l'échelle salariale est principalement en lien avec la responsabilité financière. « Le niveau de classification correspond à des montants d'argent. Par exemple, une N-4 peut faire des prêts jusqu'à 10 000 dollars sans autre approbation. Des N-6 et N-7 feront des analyses de dossiers de prêts jusqu'à 50 000 dollars. L'équité salariale et la revalorisation des caractéristiques féminines des emplois n'a pas été au cœur de l'exercice de relativité salariale fait par Desjardins. »

À la discrétion des dirigeants

Dans ses commentaires présentés à la Commission de l'équité salariale, la Fédération du commerce faisait valoir que la nouvelle échelle salariale de Desjardins ne constituait qu'une référence dont l'application est laissée à la discrétion des dirigeants des différentes composantes de l'entreprise. Arbitraire et sexisme perdurent. Les procédures de sélection privilégient les candidatures masculines, en particulier lorsqu'il s'agit d'emplois de niveaux supérieurs. Souvent, à l'embauche, pour un même emploi l'échelon attribué n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, et cela est également vrai pour les femmes entre elles. « Ainsi, dans une même caisse, une N-2 qui compte dix ans d'expérience peut avoir un salaire moindre qu'une autre N-2 qui



Sylvie Jeansonne, responsable du secteur des caisses à la Fédération du commerce de la CSN.

sion porte sur la période précédant ces grandes transformations. C'est comme si la commission avait approuvé un programme qui ne correspond



en a six. La progression dans les échelons comporte des anomalies aberrantes. Nous croyons qu'un exercice réel d'équité aurait permis de mettre fin à ces injustices, déclare Sylvie Jeansonne. Desjardins ne nous fera jamais croire qu'après 10 et 15 ans de travail, deux caissières n'ont pas la même expérience. Quand évalue-t-on chez Desjardins que deux personnes occupant le même emploi ont la même expérience ? », se demande Diane David.

De même, la Fédération du commerce a présenté dans ses commentaires à la commission certains exemples de classement inégal pour des fonctions identiques ou similaires. « Par exemple, des concierges, des hommes d'entretien et des chauffeurs sont classés N-5 et des préposés aux immeubles, des messagers et des commis à la reprographie sont classés N-4. Quand on pense au classement de certains emplois à prédominance féminine, qui

demandent entre autres plus de scolarité, il nous semble qu'il y a là certains indices de discrimination », fait valoir Sylvie Jeansonne.

Comme elle l'a fait pour d'autres groupes, la CSN entreprendra les recours juridiques nécessaires pour forcer la com-

mission à refaire ses devoirs dans le dossier de Desjardins. Aussi les représentants de la Fédération du commerce réitérent-ils leur invitation au Mouvement Desjardins, formulée une première fois en janvier 1999, de favoriser la voie de la négociation pour atteindre

l'équité salariale. D'ailleurs, le secteur des caisses se réunira le 16 février afin de faire le point sur l'ensemble de la situation. La Fédération du commerce (CSN) représente près de 4000 membres dans le Mouvement Desjardins, répartis dans 140 syndicats.

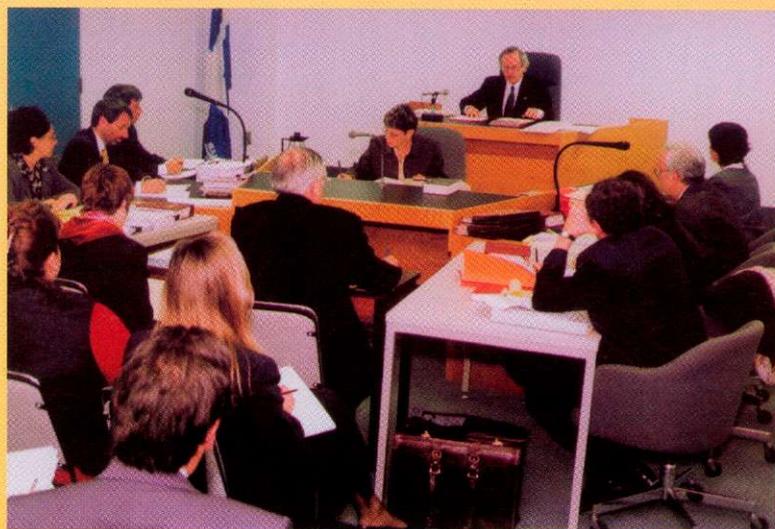
Jugement du Tribunal du travail

Le jeudi 18 janvier, la CSN a pris connaissance de la décision rendue par le juge en chef du Tribunal du travail, Bernard Lesage, dans le dossier de l'Université Concordia. Dans sa décision, le juge en chef déclare qu'il n'a pas la compétence pour entendre le litige sur le fond. La CSN ira en révision judiciaire de ce jugement.

Rappelons que la CSN avait déposé, en mai 2000, une requête visant à faire reconnaître la partie syndicale comme partie intéressée au processus d'équité salariale, ce que la Commission de l'équité salariale nous refuse dans les dossiers qu'elle étudie en vertu du chapitre neuf de la loi. Ce chapitre per-

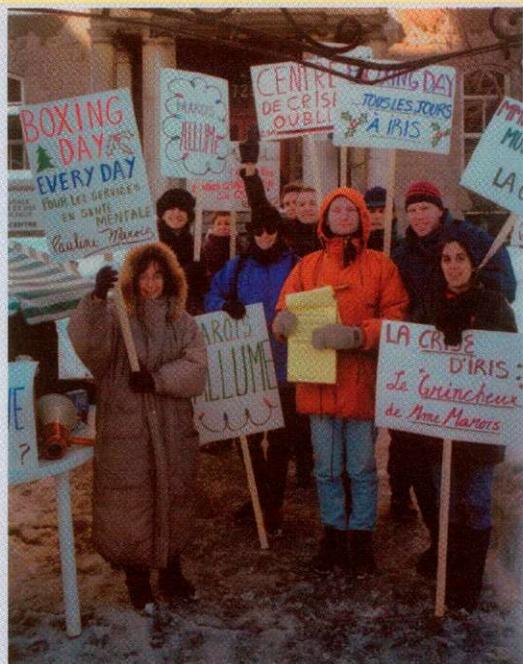
met aux employeurs de faire reconnaître un programme effectué avant l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, le 21 novembre 1996, conforme à celle-ci.

En outre, le juge Lesage souligne à plusieurs reprises dans son jugement que nous avons des arguments sérieux à faire valoir et que le traitement que nous accorde la commission est plutôt inusité compte tenu des intérêts des parties que nous représentons. Bref, il ne fait aucun doute dans l'esprit du juge que nous sommes une partie intéressée. C'est ce que nous continuerons de faire valoir auprès des autres instances judiciaires.



Le juge en chef Bernard Lesage du Tribunal du travail, à l'écoute des arguments des parties, en novembre dernier.

Photo Alain Chagnon



Manifestation des syndiqué-es du Centre Iris devant la Régie régionale de la santé, en décembre dernier.

Grève au Centre IRIS

Sans contrat de travail depuis le 30 août 1998, les 40 employé-es du Centre d'intervention de crise Iris, à Montréal, sont en grève depuis le 24 janvier pour obtenir une entente satisfaisante. Ces infirmières, ces psychologues, ces psycho-éducateurs et ces travailleurs sociaux spécialisés en intervention auprès de personnes en détresse psychologique, aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de polytoxicomanie, ont cogné à toutes les portes. À la Régie régionale de Montréal Centre, au ministère de la Santé et des Services sociaux, chez la ministre Marois, chez la députée libérale de Sauvé, Line Beauchamp : deux ans et demi plus tard, leur contrat de travail n'est toujours pas renouvelé. Les employés de ce groupe communautaire revendiquent les mêmes hausses de salaire que celles accordées par Québec aux employés du secteur public, soit neuf pour cent pour quatre ans, et la création d'un régime de retraite. Les services essentiels sont assurés durant le conflit.

M.C.

Conciliation chez Alstom

L'employeur et le syndicat des travailleurs horaires d'Alstom Power Canada, à Sorel-Tracy, (anciennement MIL) se sont retrouvés en conciliation, le mercredi 31 janvier, au ministère du Travail, à Montréal.

Les 250 syndiqués sont en grève depuis le 12 janvier. Il y a parmi eux plusieurs travailleurs âgés de plus de 50 ans qui luttent pour leur em-

ploi. Les pourparlers achoppent sur l'ancienneté, le droit de rappel en cas de mise à pied, les horaires de travail, les familles de métier et la sous-traitance.

M.C.

Salaire minimum

Un ridicule 10 cents

Coude à coude avec la Fédération des femmes du Québec, le Front de défense des non syndiqué-es et d'autres groupes, la CSN a dénoncé, le premier février, l'augmentation « ridicule » du salaire minimum de 10 cents l'heure au Québec. Le salaire minimum est passé de 6,90 \$ à 7,00 \$

l'heure ce même jour. La vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a participé à la manifestation devant les bureaux de la ministre du Travail, Diane Lemieux, à la Tour de la Bourse à Montréal. « C'est une hausse nettement insuffisante. Les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum sont de plus en plus pauvres », a-t-elle déploré.

C'est la première

hausse du salaire minimum depuis octobre 1998. Une hausse de 10 cents l'heure du salaire minimum signifie que celui-ci a progressé d'à peine 1,4 % depuis deux ans. En comparaison, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 5,52 % entre le premier octobre 1998 et le 30 octobre 2000. La rémunération moyenne (syndiqué-es et non syndiqué-es) a connu une croissance de 4 %.

M.C.



Rassemblement des femmes de la CSN

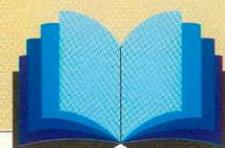
Les 22 et 23 février prochains, les femmes de la CSN pourront se rencontrer lors d'un rassemblement organisé par la centrale, notamment afin de faire le bilan de la Marche mondiale des femmes qui s'est tenue en l'an 2000. Rappelons que cette marche était une priorité de la CSN et par ce bilan, ses représentantes veulent également dégager les perspectives d'action qui en découlent. Lors de ce rassemblement, il sera aussi question de la mobilisation des femmes à la manifestation qui se tiendra à Québec, le 21 avril 2001, pendant la tenue du « Sommet des peuples des Amériques ».

Pour vous inscrire au rassemblement des femmes de la CSN, informez-vous auprès de votre exécutif syndical qui a reçu toutes les informa-

tions nécessaires. Ce rassemblement aura lieu au Centre Sheraton, à Montréal, situé au 1201,

boulevard René-Lévesque Ouest (métro Peel).

J.R.



À vos livres

L'avez-vous ?

Indispensable sur votre table de chevet où il fera pâlir d'envie tous ceux qui ornent votre bibliothèque, ce beau livre de référence vous rappellera les souvenirs les plus glorieux de l'histoire de ce grand mouvement qu'est la CSN, vous fera rencontrer les femmes et les hommes qui l'ont écrite, revivre la longue série des luttes menées par la CSN, visiter les conseils centraux, relire des textes militants qui ont marqué le temps. Feuillitez-le : vous y trouverez le cœur même de votre mouvement.



Disponible à la librairie de la CSN
1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre : 15 \$

Frais d'expédition : 5,25 \$ (Montréal)

5,75 \$ (ailleurs au Québec).

La CSN sur Internet

<http://www.csn.qc.ca>

Centres jeunesse de Montréal

Les syndiqués requièrent la mise sous tutelle



Daniel Searle, président du Syndicat des employés de la Mont-Saint-Antoine (CSN) et porte-parole de la coalition syndicale, lors de la réunion du conseil d'administration. « Nous sommes arrivés à la conclusion, a-t-il déclaré, que sans un coup de barre important à la gestion des Centres jeunesse de Montréal, la qualité des services dispensés aux jeunes et à leurs familles, déjà en crise, sera irrémédiablement entachée, ce qui nous conduit vers l'irréparable. »

La situation continue de se détériorer aux Centres jeunesse de Montréal. À un point tel que les intervenants sociaux, représentés par les cinq organisations syndicales regroupant les quelque 2800 employés de l'organisme (CSN, SQEES-Local 298, SCFP, CSD et CSQ) ont décidé, le 30 janvier, de demander au ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, de mettre l'organisme sous tutelle.

Pour le moins inusitée, cette décision a été

prise à la suite de la présentation par l'employeur de ses intentions en ce qui a trait à l'allocation des ressources humaines. Les coupures de postes à temps complet qu'on y préconise chez les éducateurs, entre autres, viennent en contradiction flagrante avec le rapport ministériel rendu public le 17 novembre, exigeant que les administrateurs révisent leur mode de gestion en fonction des services directs aux jeunes en difficulté.

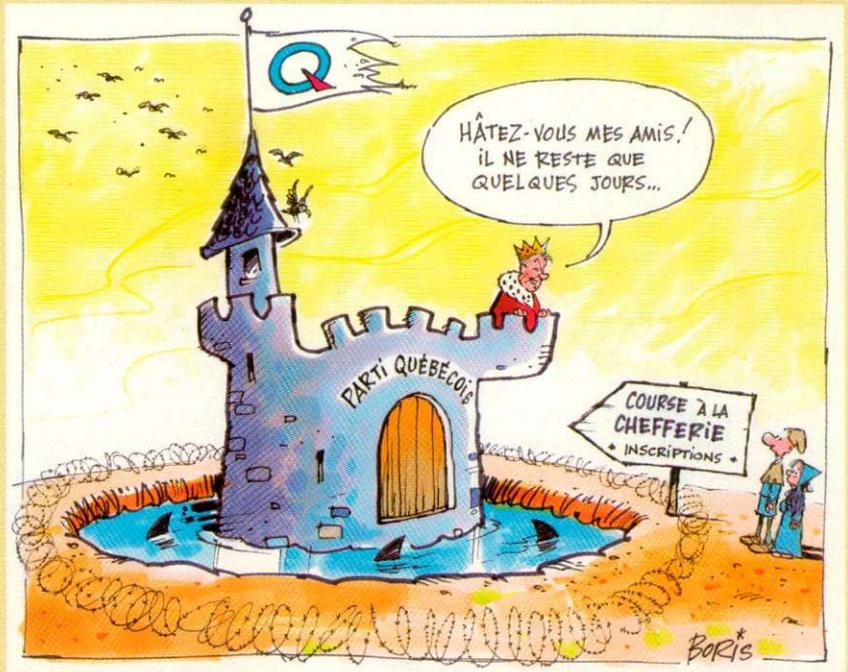
H.G.

Aide humanitaire de la CSN

La CSN a versé, en janvier, 10 000 \$ pour venir en aide aux sinistrés des tremblements de terre survenus récemment au El Salvador et en Inde. Ainsi, le 31 janvier, la centrale a donné 5000 \$ pour soutenir les victimes du séisme en Inde. Alternatives et Oxfam-Québec recevront chacun un montant de 2500 \$. Antérieurement, la CSN s'était aussi portée au secours des sinistrés salvadoriens avec une aide financière de 5000 \$.

La centrale invite ses organismes affiliés et ses membres à participer à ces campagnes de financement humanitaire.

Alternatives, 3720, avenue du Parc, Suite 300, Montréal (Québec) H2X 2J1 (514) 982-6606 ; **Oxfam-Québec**, 2330, rue Notre-Dame Ouest, Bureau 200, Montréal (Québec) H3J 2Y2 (514) 937-1614, poste 237. M.C.



Québécois de la terre jusqu'à la table

« Notre syndicat veut que Métro demeure une propriété québécoise. De la terre jusqu'à notre table, des milliers d'emplois dépendent des décisions des actionnaires. » C'est ce qu'a déclaré le président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Épiceries Unis Métro-Richelieu (CSN), Richard Rodrigue, qui a participé à l'assemblée tant attendue des actionnaires de Métro, à Montréal, le 30 janvier. Le syndicat est détenteur d'actions.

Le syndicat représente quelque 400 employés des bureaux, du centre informatique, du camionnage, de l'imprimerie et de l'entrepôt de fruits et légumes de la région métropolitaine. Avec le soutien de la CSN, le syndicat a permis, au terme d'une lutte de plus de six ans (1992-1998), à des camionneurs et des employés d'imprimerie d'être remboursés et de retrouver leur travail. Ils avaient été congédiés injustement au profit de sous-traitants.

M.C.



Des inquiétudes à la solidarité

Environ 200 cols bleus et cols blancs des cinq municipalités de l'Outaouais et de la Communauté urbaine de l'Outaouais ont assisté à une réunion d'information sur la fusion de leurs municipalités et les impacts qu'elle aura sur leurs conditions de travail. La réunion, préparée par la CSN, était ouverte à tous les syndiqués municipaux, peu importe leur allégeance syndicale. Le processus de fusion municipale soulève de grandes inquiétudes chez les travailleuses et travailleurs. Afin de parler d'une seule voix, les syndicats CSN ont formé un comité de coordination qui les représentera auprès du Comité de transition.

Dans l'ordre habituel : le président de la CSN, Marc Laviolette, la présidente de la FEESP-CSN, Ginette Guérin, la présidente du Conseil central de l'Outaouais, Lorraine Lafrance, le président du secteur municipal à la FEESP-CSN, Claude Bosset, le vice-président de la FEESP-CSN et porte-parole du comité de coordination, Denis Marcoux, et Richard Saumur, président des cols blancs de Hull. J-P. L.

Grève à Val Saint-Côme

La station de ski Val Saint-Côme, dans Lanaudière, est paralysée par une grève des 60 employés, membres d'un syndicat affilié à la CSN, depuis le 1^{er} février. En assemblée générale, les syndiqués ont rejeté dans une proportion de 95 pour cent les dernières offres patronales. Les négociations achoppent notamment sur la durée de la convention, les augmentations de salaire et les droits des temps partiel. Pour trois ans, les syndiqués revendiquent des augmentations totalisant 3 \$ l'heure. Le salaire horaire moyen actuel est aux alentours de 8 \$ l'heure. M.C.

1. Dans certaines de ces phrases se sont glissées des erreurs. Lesquelles ?

- a) Cette documentation vous sera envoyée sans aucun frais.
 b) Elle est arrivée à l'aéroport de Mirabel.
 c) Vas-y sans tarder.
 d) Répond-t-il au téléphone ?
 e) C'est d'elle dont nous parlons.
 f) En l'année mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept.
 g) Les obstacles se sont succédé.
 h) Il faut y apporter de tout petits changements.

Réponse. a) aucuns b) Aéroport d) Répond-il e) C'est d'elle que.

2. Choisir le ou les termes appropriés

Le syndicat a décidé d'_____ les négociations dès l'automne dernier.

- a) Initier. b) Amorcer. c) Engager
 Il a pu ainsi _____ une entente cet hiver.
 d) Finaliser. e) Conclure

Le texte a d'ailleurs été _____ par les deux parties dès la mi-janvier.

- f) Parafé. g) Paraphé. h) Initialé
 Il ne reste qu'à le faire _____ par l'assemblée générale.

- i) Approuver. j) Entériner. k) Ratifier.

Réponse. b ou c. e. f ou g. i, j ou k.

3. Repérer les anglicismes

Le comité conjoint sur les bénéfices marginaux a convenu d'une hausse des contributions à l'assurance maladie. Pour ce qui est des griefs, on est parvenu à un règlement hors cour. Après l'acceptation de l'entente par l'assemblée générale, le syndicat a tenu à émettre rapidement un communiqué. Cette entente était un prérequis pour amorcer les négociations.

Réponse. Conjoint: on doit employer mixte ou paritaire. Bénéfices marginaux: on dit avantages sociaux, bien sûr. Contributions: on doit dire cotisations. Hors cour: à l'amiable. Émettre: il faut dire diffuser ou publier. Prérequis: on doit dire préalable.

4. De d'autres

Utilisée de plus en plus, dirait-on, à la radio, à la télévision et même dans des écrits, cette expression agresse l'oreille. C'est une faute de stylistique plutôt qu'une faute de syntaxe. Quand la préposition *de* est immédiatement suivie de l'article partitif *d'*, l'usage veut que les deux se fondent par euphonie, pour être plus agréable à l'oreille. Au lieu de dire que Bernard Landry cherche l'appui « de d'autres » ministres, on dira l'appui d'autres ministres. De cette manière, il sera couronné !

Robert Boucher

P.-S. La semaine du français aura lieu du 17 au 25 mars. Préparez vos activités !



Rencontre du premier type à la CSN La planète mars...

Les salariés du centre à la petite enfance La planète mars, pour des raisons bien terre-à-terre, (l'amélioration de leurs conditions de travail et leur sécurité d'emploi) ont décidé d'adhérer à la CSN. Les 21 travailleuses et travailleurs se joindront aux 325 employés de garderie du syndicat régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

...et la Gare de rires

Toujours dans le secteur des CPE, les 25 salariés de la garderie du CN, à Montréal, qui porte le joli nom en clin d'œil de Gare de rires, ont aussi déposé une demande d'accréditation. C'est un peu beaucoup à cause du conseil d'administration qui, sans jeu de mot, était de moins en moins drôle. Ce dernier annonçait des réductions de congés fériés et de con-

gés de maladie. Certaines salariées avaient aussi éprouvé des difficultés avec la SSQ lors de réclamations en vertu du plan d'assurance collective et avec la CSST concernant des retraits préventifs.

SNTR : trois dépôts

Le 15 janvier 2001, le SNTR-CSN déposait, auprès du Conseil canadien des relations industrielles, une requête pour représenter les 85 camionneurs de Transport RMT, situé à Richelieu, en Montérégie. Ces travailleurs étaient auparavant représentés par les TUAC 301. Cette demande a été précédée par celle des 25 camionneurs de la compagnie Beaumont Transport de Saint-Augustin, dans la région de Québec, et celle des 45 chauffeurs propriétaires de J.R. Richard et de Transport Général Légal, de Valrennes.

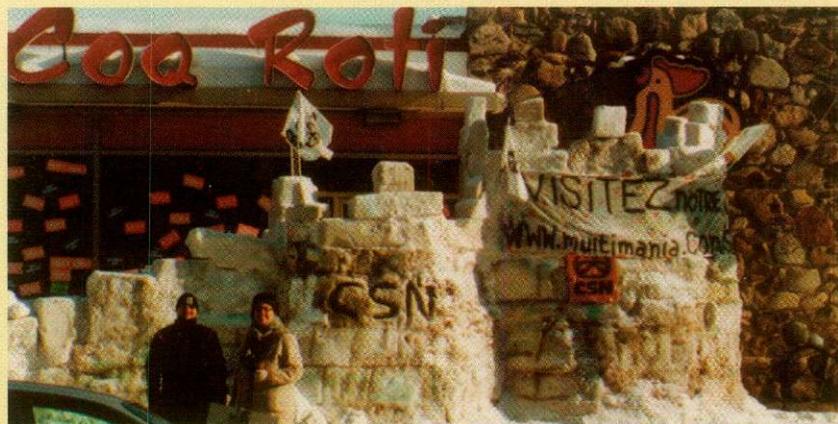
Un syndicat, ça presse

Le syndicat des 15 employés de Nettoyeur Martel a déposé sa requête en accréditation le 19 janvier. Pour bien connaître la Fédération du commerce et le Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean auxquels ils seront affiliés, on peut être assuré que ces travailleuses et ces travailleurs pourront faire maison nette des mauvaises conditions de travail qui les ont motivés à se syndiquer.

Ils feront route avec la CSN

Représentés pendant dix ans par les Teamsters du Local 973, les quinze travailleurs de Bitumar ont décidé de changer d'allégeance en déposant, le 15 janvier, une demande afin de s'affilier à la CSN. Installée dans l'Est de Montréal, l'entreprise produit de l'asphalte.

R.D.



Au Roi du coq rôti de Sherbrooke

Le fort syndical attaqué

Les 45 travailleuses et travailleurs de la rôtisserie Au Roi du coq rôti, à Sherbrooke, sont en grève depuis le 11 décembre. Déterminés à afficher leur solidarité même par les froids les plus rigoureux, ils ont érigé un fort de glace devant la rôtisserie, histoire de pouvoir se protéger des vents hivernaux. Le propriétaire de la rôtisserie a profité de la nuit du 25 au 26 décembre

pour démolir le château à grands coups de pelle mécanique.

Accrédités le 28 janvier 2000, les syndiqués de la rôtisserie n'ont toujours pas de convention collective. Les pourparlers achoppent actuellement sur les questions salariales. Les syndiqués ont reçu beaucoup d'appuis des groupes populaires de la région et leur moral semble au beau fixe. **J.-P. L.**

Forum social mondial de Porto Alegre

La résistance au néolibéralisme franchit un pas historique

La lutte contre la mondialisation du néolibéralisme prend une nouvelle forme. Un peu plus d'un an après la manifestation monstre de Seattle, où 50 000 personnes étaient allées protester contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), plus de 10 000 personnes ont participé, à Porto Alegre, une ville du sud-est brésilien de taille comparable à Montréal, à un premier Forum social mondial, du 25 au 30 janvier. La CSN y était, aux côtés d'autres organisations syndicales, environnementales, non-gouvernementales et populaires, et même quelques parlementaires de tous les horizons et des cinq continents.

Ces cinq jours intensifs d'ateliers, d'échanges et de plénières n'ont pas été de tout repos. L'objectif du forum était ambitieux : le thème en était rien de moins que *Un autre monde est possible*. Le Forum social mondial a donné lieu à un gigantesque foisonnement d'idées qu'on ne peut réunir objectivement dans une plate-forme précise le temps d'un week-end. Toutefois, plusieurs des alternatives qui y ont été examinées se retrouveront, plus tôt que tard, au cœur des revendications d'un mouvement qui jusqu'à maintenant semblait voué à la marginalité, faute de propositions concrètes.

La déclaration officielle du forum, endos-

sée par plus de 140 organisations, dégage, dans un premier temps, une volonté indiscutable de bâtir une véritable solidarité internationale capable de tenir tête aux grands argentiers de la planète qui tirent les ficelles de la mondialisation depuis ses débuts.

Des avenues de solutions concrètes y sont également exprimées. L'annulation de la dette des pays du tiers-monde, le respect intégral des conventions de l'Organisation mondiale du travail ou l'exclusion de la santé et du génome humain de la sphère commerciale, n'en sont que quelques exemples. Ces revendications ne sont certes pas nouvelles; toutefois, les participants au forum s'entendent sur l'urgence d'adopter une vision alternative face au lamentable échec du néolibéralisme et de la mettre en avant. Il est maintenant hors de doute que la mondialisation, telle qu'elle s'édifie depuis la première réunion du Forum économique mondial il y a trente ans, ne profite qu'à une poignée de nantis, alors que les populations, elles, s'appauvrissent de plus en plus.

Une poussière dans l'œil du titan

En même temps se tenait à Davos, en Suisse, le Forum économique mondial de 2001. C'est à ce forum que répondait celui de Porto Alegre. Les participants de Davos,

qui ont déboursé plus de 20 000 dollars chacun pour pénétrer dans ce club sélect, ont d'ailleurs eux-mêmes reconnu leur échec en assurant se pencher davantage à l'avenir sur les écarts entre riches et pauvres. Cela à l'intérieur d'une ville totalement hermétique et militarisée comme jamais.

Ce qu'il faut retenir de ces événements, c'est que la mondialisation ne sera jamais plus l'apanage des riches et des nantis. Déjà les participants au Forum de Porto Alegre ont promis de répéter l'expérience l'an prochain et d'être présents dans la rue lors de sept grandes réunions économiques tenues au cours des prochains mois, et dont la société civile est systématiquement exclue. Au nombre de celles-ci, bien sûr, il y a Québec en avril 2001, où les opposants au capitalisme sauvage tiendront un deuxième Sommet des peuples des Amériques. Les discussions entamées à Porto Alegre s'y poursuivront. C'est de cette façon que tranquillement mais sûrement, les alternatives humanistes qui y seront développées finiront par s'imposer. On ne peut que s'en réjouir.

Jean-Pierre Larche



Mitterrand/Falcone

La réalité dépasse la fiction. Elle nous offre souvent de ces thrillers ! En France, le fils aîné de l'ex-président, Jean-Christophe Mitterrand, a été écroué deux semaines à la prison de la Santé. L'ancien journaliste de l'agence France-Presse est soupçonné d'avoir trempé dans un trafic d'armements (russes) en direction de l'Angola. Le meneur du réseau serait Pierre Falcone que la justice française a aussi dans son collimateur. Mitterrand fils est cité fréquemment dans le livre que Pierre Lethier, ancien chef de cabinet de trois dirigeants des services secrets, vient de publier sur les coups tordus des services français, en Angola notamment où Jean-Christophe Mitterrand a fait jouer ses liens privilégiés avec le pouvoir pour, ensuite, placer en Suisse les commissions que lui a versées le marchand d'armes Falcone. Ces faits sont niés avec véhémence par le suspect qui apostrophe un juge qui « *sue la haine* » à son égard.



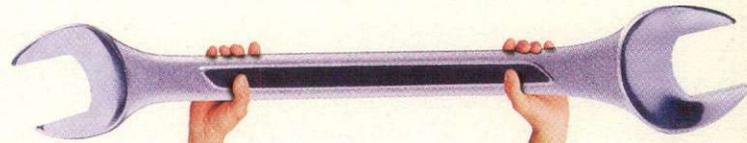
Complicé ? Un article récent de la revue *Cambio*, (Colombie) nous informe sur l'ami Falcone qui eut l'idée d'inviter à Carthagène, où il possède de gros intérêts dans l'hôtellerie, le fils Mitterrand, en prévision d'une fête qu'il devait donner en l'honneur du président colombien Andrés Pastrana. La fête a été décommandée. Les deux partenaires festoyèrent tout de même, eux qui comptent dans leurs relations le président Dos Santos (Angola) et un certain Arkadi Gaidamak, d'origine russe, sur lequel le FBI enquête présentement parce qu'il aurait blanchi 4 milliards de dollars au profit de la mafia russe aux États-Unis.

Sur Cuba

L'archipel cubain se trouve souvent dans la mire des journalistes étrangers. Reporters sans frontières, sur son site (www.rsfr.fr) nous alimente régulièrement de textes produits par des journalistes cubains non agréés. Dans l'un des articles reproduits par l'organisme qui s'en prend à tous les prédateurs de la liberté de presse, Oscar Espinosa Chepe analyse « *un système éducatif en déroute* » et mentionne que bien des instituteurs et professeurs ont déserté leurs postes en raison de la dégradation de leurs conditions de travail — des primes ont été offertes (sur évaluation du travail) mais ne suffisent pas à attirer les maîtres déjà formés. Espinosa dit qu'à La Havane ont été embauchés 655 étudiants sans formation pédagogique. Si tel est le cas, les augures ne sont pas très bons pour ce pays qui a tout de même réussi depuis des décennies à « *procureur à la population un niveau d'instruction bien supérieur à celui de la plupart des pays du Tiers-Monde* ». C. Trudel

REER

J'aime l'action!

**REER****REER**

Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.

Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.



REER FONDACTION Calcul des économies d'impôt et du déboursé net selon le revenu imposable, payable en un seul montant ou par déduction à la source

	Investissement de 1 000 \$			Investissement de 5 000 \$		
	Payable en un seul montant		Par DAS J'autorise par paie 19,23 \$/semaine ma paie nette est réduite d'environ*	Payable en un seul montant		Par DAS J'autorise par paie 96,15 \$/semaine ma paie nette est réduite d'environ*
Revenu imposable	Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé		Réductions d'impôt estimées*	Déboursé net estimé	
13 000 \$ à 26 000 \$	614 \$	386 \$	7,43 \$	3 068 \$	1 932 \$	37,15 \$
26 001 \$ à 30 754 \$	659 \$	341 \$	6,57 \$	3 293 \$	1 707 \$	32,83 \$
30 755 \$ à 52 000 \$	709 \$	291 \$	5,60 \$	3 544 \$	1 456 \$	28,01 \$
52 001 \$ à 61 509 \$	734 \$	266 \$	5,12 \$	3 669 \$	1 331 \$	25,61 \$
61 510 \$ à 100 000 \$	767 \$	233 \$	4,48 \$	3 836 \$	1 164 \$	22,39 \$
100 001 \$ et plus	792 \$	208 \$	4,00 \$	3 961 \$	1 039 \$	19,98 \$

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Contactez votre responsable Fondation à votre syndicat
ou notre Service aux actionnaires

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

* Tenant compte des réductions d'impôt pour REER et des crédits d'impôt totalisant 30 % pour fonds de travailleurs, selon les règles fiscales applicables au 1^{er} janvier 2001. Les frais d'adhésion de 50 \$ ne sont pas inclus.
Note : Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.